



RAPPORT DE TRANSFERT ETABLI PAR OSAC

d'un aéronef non annexe II importé d'un Etat Membre de l'AESA et disposant d'un certificat d'examen de navigabilité établi conformément à la Partie M et en cours de validité

I. INFORMATIONS RELATIVES A LA SAISIE du SI OSAC

- AVION
 HELICOPTERE
 PLANEUR
 MOTOPLANEUR
 BALLON

MODELE D'AERONEF (à relever sur la plaque constructeur de l'aéronef):

CONSTRUCTEUR (à relever sur la plaque constructeur de l'aéronef).....

NUMERO DE SERIE :

PRECEDENTE IMMATRICULATION : PAYS DE LA PRECEDENTE IMMATRICULATION :

DATE DE FABRICATION (1^{er} vol) :/...../..... LIEU DE FABRICATION

AMENAGEMENT : PAX CARGO COMBI NOMBRE DE SIEGES : PNT : PNC : PAX :

DATES DE LA DERNIERE PESEE REELLE	CORRIGEE	MASSE A VIDE (kg)	MTOW DECLAREE AU MANUEL DE VOL (kg)	MLW DECLAREE AU MANUEL DE VOL (kg)

HEURES DE VOL TOTALES :	CYCLES TOTAUX :
-------------------------	-----------------

MOTEUR(S) CONSTRUCTEUR :	1 - Extérieur gauche	2 - Intérieur gauche	3 - Intérieur droit	4 - Extérieur droit
MODELE(S) :				
NUMEROS DE SERIE :				
HEURES TOTALES : CYCLES TOTAUX : DEPUIS FABRICATION				
DATE DERNIERE RG :				
HEURES TOTALES : CYCLES TOTAUX : DEPUIS DERNIERE RG				

HELICE(S)/PALES CONSTRUCTEUR :	1 - EXTERIEUR GAUCHE	2 - INTERIEUR GAUCHE	3 - INTERIEUR DROIT	4 - EXTERIEUR DROIT
MODELE(S) Moyeu : Pales :				
NUMEROS DE SERIE :				
CYCLES TOTAUX : HEURES TOTALES DEPUIS FABRICATION :				
DATE DERNIERE RG :				
HEURES TOTALES : CYCLES TOTAUX : DEPUIS DERNIERE RG				

II. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET NOMINATIVES

REFERENCE ET DATE DE LA DEMANDE **JOINTE** :

PROPRIETAIRE DE L'AERONEF :

LOCATAIRE INSCRIT AU FUTUR C.I. :

POSTULANT :

Si le postulant n'est pas le propriétaire, référence du (des) document(s) **joint(s)** le mandatant :

PRINCIPALES PERSONNES RENCONTREES (Noms, fonctions) :

IV. CONFORMITE DES PLAQUETTES ET DES MARQUAGES

CELLULE

SUJET	OUI	COMMENTAIRES
PRESENCE ET CONFORMITE PLAQUE D'IDENTIFICATION CONSTRUCTEUR (Dimensions, informations et position sur l'aéronef)		
PRESENCE ET CONFORMITE PLAQUE D'IDENTITE NATIONALE (cf. arrêté du 17 mai 1971, modifié) (Dimensions, informations et position sur l'aéronef)		
PRESENCE ET CONFORMITE MARQUES NATIONALITE FUSELAGE (cf. arrêté du 17 mai 1971, modifié)		
PRESENCE ET CONFORMITE MARQUES NATIONALITE AILES (cf. arrêté du 17 mai 1971, modifié)		

L'inspection physique de l'aéronef par l'autorité n'est pas requise.

Des photos illustrant la conformité de chacun des items ci-dessus seront jointes au présent rapport.

POSTE DE PILOTAGE ET CABINE

SUJET	OUI	NON	COMMENTAIRES
PRESENCE ET CONFORMITE DES MARQUAGES/ETIQUETTES ET DE LEUR LANGAGE (cf. R-20-00 "manuel de vol et étiquettes")			

DECLARATION DU POSTULANT

Je soussigné

agissant pour le compte de
postulant à la classification de l'aéronef F-

- confirme l'exactitude des informations contenues dans le présent rapport et déclare ne pas avoir connaissance d'éléments susceptibles de mettre en cause la navigabilité de l'aéronef concerné.

- confirme avoir été informé des points ci-dessous :

- le maintien de la navigabilité d'un aéronef (cf. M.A.301 (3)), est assuré, entre autres, par la réalisation de tout l'entretien, conformément au M.A.302, qui exige que tout aéronef doit être entretenu selon un PE agréé par l'autorité compétente, régulièrement révisé et amendé en conséquence.

- un aéronef ne doit pas voler si le certificat de navigabilité est invalide ou si le maintien de la navigabilité ou d'un élément monté sur l'aéronef ne satisfait pas aux exigences de la Partie M [cf. M.A.902 (b)].

- un PE non approuvé entraîne l'interdiction de vol de l'aéronef objet de ce rapport.

A Le Signature du déclarant :